

LICENCE PRO. ACTIVITÉS JURIDIQUES : MÉTIERS DU DROIT DE L'IMMOBILIER



Direction de la Formation Professionnelle et de l'alternance
Contrat de professionnalisation et autres dispositifs de formation continue

UFR Faculté de Droit

OBJECTIFS

L'objectif de cette licence professionnelle est de **permettre l'accession à des postes de responsabilité et d'encadrement dans les professions immobilières**, par un apport de connaissances dans le domaine du droit immobilier et de la gestion immobilière.



DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

- > Directeur d'agence immobilière,
- > Responsable du service de copropriété,
- > Expert immobilier, Promoteur immobilier,
- > Négociateur immobilier,
- > Conseiller en gestion du patrimoine,
- > Responsable du service immobilier dans le secteur bancaire,
- > Responsable du service assurance construction dans le secteur des assurances.

CONDITIONS D'ACCÈS

- > Niveau d'études requis : Bac+2.
- > L'admission définitive est prononcée par une commission ad hoc après examen des dossiers de candidatures.

Sont autorisés à présenter un dossier de candidature :

- > Les titulaires d'un L2 Droit, L2 AES., DUT GEA ou DUT Techniques de commercialisation, BTS immobilier, DEUST professions immobilières, d'un D.E.U.G. de Droit.
- > Les titulaires d'un diplôme français ou étranger, d'un diplôme ou titre homologué par l'Etat au niveau III admis en dispense ou en équivalence, en application de la réglementation nationale, conformément aux dispositions des décrets relatifs à la validation des acquis.

INFOS GÉNÉRALES

- > **Durée des études :** 1 an
- > **Lieu :** Campus de Toulon

RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES

Véronique FUMAROLI

Maître de conférences

veronique.fumaroli@univ-tln.fr

INSCRIPTION

**Direction de la Formation
Professionnelle et de l'Alternance
(DFPA)**

Campus de Toulon

Tél. 04 94 46 75 72

Email : dfpa.droit@univ-tln.fr

Formation continue
Déclaration d'activité (NDA)
N° 93 83 P00 26 83
Préfecture Provence Alpes Côte d'Azur
Siret : 198 307 662 00017

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS - 500 H

► SEMESTRE 5

UE 1 : Remise à niveau, homogénéisation - 60h

- > Droit des obligations
- > Propriété, les droits réels
- > Contentieux immobilier
- > Cadre administratif de la propriété immobilière, cadastre, conservation des hypothèques

UE 2 : Construction de l'immeuble, droit de l'urbanisme - 70h

- > Promotion immobilière
- > Responsabilité des constructeurs
- > Assurance construction
- > Droit de l'urbanisme et du sol

UE 3 : Déontologie professionnelle, comptabilité - 35h

- > Réglementation des professions immobilières
- > Comptabilité appliquée à l'immobilier
- > Matière obligatoire à choix : entrepreneuriat

UE 4 : Gestion fiscale du patrimoine immobilier, droit des sûretés, gérance locative - 90h

- > Gestion fiscale du patrimoine immobilier
- > Droit des sûretés
- > Baux commerciaux
- > Baux d'habitation
- > Fiscalité

UE 5 : Langage - 23h

- > Anglais technique
- > Technique de recherche d'emploi

► SEMESTRE 6

UE 6 : Cession et transmission des immeubles - 70h

- > Les ventes d'immeubles existants
- > Transmission à titre gratuit par succession et libéralités
- > Cession forcée de droit public
- > Voie d'exécution et saisies immobilières

UE 7 : Transaction immobilière - 40h

- > Fiscalité des opérations immobilières
- > Négociation immobilière
- > Informatique appliquée aux transactions

UE 8 : Copropriété - 30h

- > Droit et pratique de la copropriété
- > Comptabilité de la copropriété

UE 9 : Expertise - 30h

- > Procédure et méthode d'expertise
- > Evaluation immobilière

UE 10 : Langage et insertion professionnelle - 48h

- > Anglais technique
- > Méthode du mémoire
- > Technique d'entretien d'embauche
- > Implication associative

UE 11 : Projet tuteuré - 4 h

- > Élaboration d'un projet personnel pour mémoire et soutenance

UE 12 : Stage et rapport de stage

- > Stage (minimum 12 semaines) et rapport de stage

INFORMATIONS

► CALENDRIER

- > Cours les vendredis et samedis matin de septembre à juillet
- > 2 semaines de cours supplémentaires en novembre et janvier (exceptionnellement cours le samedi après-midi et le jeudi pour les examens).

► STAGE

- > Le stage est d'une durée minimum de 12 semaines.
- > Les salariés admis à ce titre dans la licence professionnelle peuvent être dispensés du stage ou/et du rapport de stage par le responsable de la formation.

► COÛT PÉDAGOGIQUE

- > **Tarif personnel** : 3 300 € *
- > **Tarif prise en charge** : 13 € / heure *
- > Toute formation est due selon les modalités prévues dans le contrat de formation.

* Droits universitaires en sus du coût pédagogique.

► EFFECTIF

- > Spécifique à chaque diplôme.
- > L'organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.

► SECTEURS PROFESSIONNELS

- > Le domaine de l'immobilier (vente, construction, promotion)
- > Le domaine de la banque ou de l'assurance
- > Les entreprises, publiques ou privées, qui doivent gérer un service immobilier

L'Université de Toulon
sur les réseaux sociaux



CONTACTS

► DIRECTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'ALTERNANCE (DFPA)

Bâtiment V1 | Rez de chaussée Campus de La Garde | CS 60584
83041 TOULON CEDEX 9 | Tél. 04 94 14 26 34 | Email dfpa.droit@univ-tln.fr

Secrétariat pédagogique - DFPA

UFR Droit de Toulon | 35 avenue A. Daudet - BP 1416
83056 Toulon Cedex | Tél. 04 94 46 75 72 | Email dfpa.droit@univ-tln.fr

